

COMMUNE DE TOURBES
Département de l'Hérault
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 18 juin 2026

L'an 2026 et le 18 juin, à 18h, le conseil municipal de Tourbes, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Lionel PUCHE, Maire

Objet : Tarifs et horaires ALP /ALSH/ MERCREDIS LOISIRS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Thierry CHEVILLET

PRÉSENTS : : Lionel PUCHE, Thierry CHEVILLET, Charlotte MAURIELLO, Christophe BOUDET, Isabelle Fabre, Ophélie SAEZ, Lise ALCOVER, Christophe BOT, Alix ROLLAND, Pascal BOUISSEREN, Karine LOIZE HEBERT, David TADEI, Audrey DELMAS, Jean-Claude VIDAL, Clarisse SIMON, Laurent FERRAGU

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS AVEC PROCURATION : Aurore PUCHOIS procuration à Thierry CHEVILLET ; Olivier FORTUN procuration à Lionel PUCHE

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose aux élèves de l'enseignement primaire (maternel et élémentaire), un service de restauration scolaire, un service d'accueil périscolaire (ALP) le matin, le soir et le mercredi midi, ainsi qu'un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant certaines vacances (ALSH).

Il appartient aux communes, par décision de leur assemblée délibérante, de fixer les tarifs et les horaires de ces différents services.

En effet, depuis l'entrée en application du décret du 29 Juin 2006, les prix de ces services sont librement fixés par la collectivité afin de tenir compte :

- De l'augmentation du coût des matières premières et du prestataire.
- Des modifications des frais de personnel,
- Du fonctionnement avec notamment le coût de l'énergie.

Délibération n° : 2026-50

Monsieur le Maire précise que la collectivité envisage de revoir la tarification et les horaires des prestations « mercredis loisirs » et ALSH pour les raisons suivantes :

- Passage de 4.5 jours à 4 jours
- La fréquentation journalière de ces services connaît une progression significative, et entraîne une hausse du coût du personnel.
- Le coût de revient moyen de ces services est en augmentation,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de réévaluer à la hausse la participation des parents résidant sur la commune aux « mercredis loisirs » et ALSH, et de revoir la tarification spécifique pour les familles résidant hors de la commune de Tourbes dont les enfants sont scolarisés à l'école Pierrette Mazel **dès la rentrée scolaire 2026/2027.**

Le CONSEIL MUNICIPAL à l' **UNANIMITE**

- Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,
- Accepte les modifications

En annexe 1 le tableau correspondant aux tarifs et horaires.

Fait et délibéré à Tourbes, le 18 juin 2026

Le Maire,

Lionel PUCHE



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the Secretary of the session.

Le Secrétaire de séance,

Thierry CHEVILLET